Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_11-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h
(Finistère)

Landéda, le 1er juillet 2026

CONSEIL MUNICIPAL
du 8 juillet 2026

MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE AU BÉNÉFICE DES HABITANTS

RAPPORT N°11-07/2026

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_11-DE

Opération	PAS D'INCIDENCE FINANCIÈRE			
Nature				
Montant	**Budget**	**Mandaté/Engagé**	**Disponible**	**Reste**

Dans l'époque actuelle d'inflation, la société regarde aux dépenses. Ainsi, il a été constaté que la santé était le premier domaine impacté par les économies dans les ménages. De ce fait, la couverture santé s'amoindrit.

Il apparaît donc opportun de mettre en place une mutuelle de santé communale par l'intermédiaire de deux sociétés que sont Mutualia et Groupama.

Lors de la commission plénière du 29 juin dernier, les deux sociétés mutualistes sont venues présentées leurs différents dispositifs. Le fait de conventionner avec les deux sociétés, qui sont sur un secteur géographique proche, permettra aux habitants de profiter d'une réduction sur leur contrat et de bénéficier d'un service de proximité.

Les habitants auront donc le choix du prestataire s'ils le souhaitent. Il apparaît d'ailleurs dans les études des sociétés que ce sont les personnes de plus de 65 ans qui souscrivent une mutuelle communale car, en arrivant à la retraite, elles perdent souvent le bénéfice de leur mutuelle d'entreprise.

Les habitants pourront donc avoir accès à un produit de santé sans délai de carence, sans période de stage, ni de questionnaire de santé. Il va de soi que, dans le cadre de la réglementation en vigueur, les données restent de la propriété de la mutuelle. La Commune n'a aucune information propre à l'usager.

La Commune assurera la communication auprès des habitants via les voies habituelles.

Par conséquent, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, les conventions respectives avec Mutualia et Groupama.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_11-DE

Commune de Landéda
Aber Wrac'h

Nombre de membres	
en exercice	= 27
Présents	= 25
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal
N°**11-07/2026**
Réunion du 08 juillet 2026

MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE AU BÉNÉFICE DES HABITANTS

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de David KERLAN, Maire de la commune,
Étaient présents : David KERLAN, Alexandre TREGUER, Anne POULNOT-MADEC, Philippe COAT, Rachel BODENES, Jean-Luc CATTIN, Martine KERFOURN, Catherine COUSTANCE, Céline SIMIER, Hakara TEA, Camille SORDET (arrivée à 19h28), Alain PAUL, Isabelle POULLAIN, Ronan BIHANNIC, Françoise GOURIOU, Patrick TAVELLA, Muriel COLLOMBAT, Gwenaël MAHÉ, Florence MORIZE, Franck DAOUBEN, Françoise GOURVENNEC, Brice ABDEBREIMAN, Romain LAOT, Bérengère CREAC'H, Thomas GUELENNOC

Absents :
Laurent LE GOFF donne procuration à Céline SIMIER
Katia GOUZIEN donne procuration à Françoise GOURIOU
Camille SORDET donne procuration à David KERLAN
Anne POULNOT-MADEC donne procuration à François GOURVENNEC

Monsieur Hakara TEA a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré, par 26 voix Pour et 1 Abstention : Hakara TEA,

Madame Rachel BODENES, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de M. le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, les conventions respectives avec Mutualia et Groupama.

Envoyé en préfecture le 22/07/2026
Reçu en préfecture le 22/07/2026
Publié le
ID : 029-212901011-20260708-2026_07_08_11-DE

KERLAN David		BIHANNIC Ronan	
POULNOT-MADEC Anne	Présente à 19h42 Procuration à Françoise GOURIOU	GOURIOU Françoise	
COAT Philippe		TAVELLA Patrick	
BODENES Rachel		COLLOMBAT Muriel	
CATTIN Jean-Luc		MAHE Gwenaël	arrivé à 19h09
KERFOURN Martine		MORIZE Florence	
LE GOFF Laurent	Procuration à Céline SIMIER	DAOUBEN Franck	arrivé à 19h09
COUSTANCE Catherine		GOURVENNEC Françoise	
TREGUER Alexandre		ABDEBREIMAN Brice	
SIMIER Céline		GOUZIEN Katia	Procuration à Françoise GOURIOU
TEA Hakara		LAOT Romain	
SORDET Camille	Procuration à David KERLAN arrivée à 19h38	CREAC'H Bérengère	
PAUL Alain		GUELENNOC Thomas	
POULLAIN Isabelle			